



PROCURATION

Assemblée générale annuelle de 2023

Le 3 mai 2025, 10h00

Nomination du fondé de pouvoir

Je nomme les personnes suivantes pour être mon mandataire (chacune d'entre elles est un Membre pratiquant en règle de l'Association néo-brunswickoise de massothérapeutes:

_____ (Nom en lettres moulées)

ou à défaut (non requis, facultatif)*

_____ (Nom en lettres moulées)

ou à défaut de lui ou d'elle (non requis, facultatif)*

_____ (Nom en lettres moulées)

***Les fondé de pouvoir doivent avoir le droit de vote (être un membre en exercice en règle) et être présents à la réunion.**

***Les membres votants ne peuvent détenir plus de quatre (4) fondés de pouvoir.**

***Le fondé de pouvoir doit assister à l'AGA pour que le vote compte.**

***Le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu au bureau de l'Association trois (3) jours avant l'Assemblée générale**

Pouvoir général

Mon fondé de pouvoir est autorisé à assister, à voter et à agir en mon nom à l'assemblée générale annuelle de 2024 sur les questions énoncées à l'ordre du jour.

Nom et signature du membre

Nom du membre: _____ [Nom en lettres moulées]

Signature du membre et date (AA/MM/JJ):

_____/_____/____

Année/Mois/Jour

***LES PROCURATIONS DOIVENT ÊTRE RETOURNÉES ET REÇUES PAR L'ANBMT AU PLUS
TARD LE 30 AVRIL 2025 À 9H00, POUR ENREGISTREMENT ET ACCRÉDITATION.***